

FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Affaire Yoanis Kongo : délibéré le 15 avril prochain

G.R.M

Libreville/Gabon

L'ANCIEN aide de camp de Brice Laccruche Alihanga, le lieutenant Yoanis Kongo, va devoir encore attendre pendant quelques jours avant d'être définitivement fixé sur son sort par le tribunal correctionnel spécial. Vendredi dernier, le délibéré dans l'affaire le concernant a été une nouvelle renvoyé. Cette fois-ci, la juridiction précitée devrait donner sa sentence le 15 avril prochain.

Pour mémoire, l'officier subalterne de la Garde républicaine (GR) est poursuivi par l'Agence judiciaire de l'État qui l'accuse

de "concussion" et de "blanchiment d'argent", délits prévus et punis par les articles 127 et 378 du Code pénal gabonais. Il est reproché au militaire d'avoir perçu des sommes aux origines frauduleuses des mains de Brice Laccruche Alihanga, ex-directeur de cabinet du président de la République, pour les investir notamment dans l'immobilier. En deux ans, en effet, avec un revenu mensuel de 715 000 francs, il se serait offert un investissement immobilier évalué à près de 200 millions de nos francs. Cependant, ses avocats ne voient aucune faute qu'il aurait commise, dans la mesure où l'aide de camp n'a pas pour mission de dénoncer les pratiques de son

patron.

Le militaire risque jusqu'à 10 ans de prison et 200 millions de francs de dommages et intérêts à payer à l'État gabonais. En plus d'une amende de 10 millions de francs et la confiscation de tous les biens litigieux. Si les raisons de ce nouveau report restent méconnues, des indiscretions font état de la probable comparution des principales personnes citées dans cette affaire et qui auraient aussi bénéficié des largesses de l'ancien proche collaborateur du chef de l'État.



Photo: DR/L'Union

Yoanis Kongo (derrière BLA) devra encore attendre.

Lambaréné : il dévalise le domicile de sa grand-mère

Paterne N'DOUNDA
Lambaréné/Gabon

YVES Josué Obame Edou, Gabonais de 21 ans, élève en 1re B au lycée Aubin Georges Modjeckou, a été écroué le 23 mars passé à la maison d'arrêt de Lambaréné. Le jeune homme se serait rendu auteur de cambriolage au domicile de la nommée J.A., qui n'est autre que sa propre grand-mère.

Les faits se déroulent le 21 mars au quartier Petit-Paris, dans le 2e arrondissement de la ville du Grand Blanc. Ce jour-là, la grand-mère en déplacement laisse les clés de sa maison avec sa ménagère. Et non pas, comme d'habitude, à son petit-fils dont elle craint les agissements. Après avoir terminé ses travaux, la technicienne de surface rentre chez elle. Vers 2 heures, Yves Josué Obame Edou s'arme d'un arrache-clou, défonce la porte principale et s'introduit dans la

maison. Une fois à l'intérieur, il prend tout ce qui a de la valeur à ses yeux. À savoir, écran plasma de 32 pouces, gazinière, machine à laver, frigo, matelas à ressort, bouteilles de liqueurs, entre autres.

"Mon objectif était de vider la maison et simuler un cambriolage après", a-t-il révélé aux gendarmes. D'ailleurs, pour maquiller son forfait, Obame Edou téléphone à sa grand-mère pour l'informer de ce que son habitation a été cambriolée. Manque de pot, il est aussitôt considéré comme le principal suspect aux yeux des éléments de la Direction générale des recherches (DGR) qui ont reçu une plainte de la vieille dame.

Arrêté le 22 mars, Yves Josué Obame Edou a d'abord nié en bloc les faits avant de craquer. Le mis en cause a été présenté devant le procureur de la République, qui, après audition, l'a placé sous mandat de dépôt.

